



# VIE AU TRAVAIL, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

## LE 4 DÉCEMBRE, LE VOTE CGT COMPTERA DANS LES CHS

Les conditions de travail, l'hygiène, la sécurité, constituent des enjeux revendicatifs permanents et quotidiens de la vie professionnelle et personnelle des agents.

Les effets conjugués de la pression des objectifs avec les suppressions d'emplois et des réformes qui se succèdent, se traduisent notamment par le développement de certaines maladies professionnelles (TMS : Troubles Musculo-Squelettiques...) et la généralisation des situations de stress.

Érigé parfois en mode de management, ce phénomène aboutit à une réelle souffrance au travail, voire à un harcèlement moral.

Face à ces situations, parfois dramatiques, la CGT est à l'écoute des personnels et de leurs souffrances, et s'efforce de créer les conditions de leur prise en charge, et proposer les moyens d'y remédier. Cela implique notamment une remise en cause des organisations du travail, une collaboration avec la médecine du travail et un changement des modes de management.

La CGT, sa fédération des finances et ses syndicats interviennent pour prévenir ces situations et activer les acteurs du pôle médical et de l'action sociale afin d'assurer la protection des agents en s'appuyant sur le dispositif ministériel d'accueil des agents en difficulté obtenu sous la pression des fédérations en 2007.

Nous nous sommes opposés et nous nous opposerons à toute tentative de mise en place de « pôles sociaux, cellules d'écoute, de veille » qui seraient sous la coupe des administrations.

Quant au travail sur écran qui constitue la règle dans la majorité de nos services, nous intervenons pour une autre organisation du travail, se traduisant par :

- Le respect de conditions d'installations correctes (réflexion sur le travail en plateau).
- Le respect des normes en matière d'implantation et d'installation en faisant appel aux compétences des médecins de prévention et des inspecteurs hygiène et sécurité.
- L'instauration et le respect de pauses régulières dans l'exercice du travail.

Les affections dues aux gestes répétitifs, comme les troubles musculo-squelettiques (TMS), sont en constante augmentation.



## NOUS AGISSONS, NOTAMMENT, SUR 4 POINTS :

- l'amélioration des conditions de travail et la révision des organisations du travail,
- inciter les salariés à faire systématiquement une déclaration, l'intervention de la médecine du travail ou de la médecine de prévention dans ce domaine restant primordial,
- le reclassement des salariés affectés sur des postes adaptés,
- la reconnaissance de ces affections comme maladie professionnelle.

Pour ce qui est de l'hygiène et de la sécurité, notre action syndicale s'appuie sur l'intervention des représentants CGT au sein des CHS, CMHS et des CHSCT, organismes non paritaires tant au niveau ministériel que semi-public, ainsi qu'au sein de toutes les instances représentatives des personnels dans l'ensemble de la sphère d'intervention de la fédération.

## S'AGISSANT DES CHS, LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT REVENDIQUE ET AGIT POUR :

- L'élection directe des représentants du personnel sur liste syndicale.
- La recherche de l'unité syndicale qui nous a permis d'avancer en de nombreux domaines, comme l'élaboration de la note d'orientation ministérielle, et la mise en place de programmes de prévention dans les CHS.
- La collaboration accrue des CHS aux conditions de travail et à l'ergonomie, pose de nouvelles exigences et de nouvelles responsabilités pour les représentants CGT, dans ces instances.

La fédération des finances CGT intervient fortement et régulièrement sur la question de l'amiante et a obtenu de premières avancées en termes de reconnaissance de cette maladie professionnelle, et de suivi post-exposition. (Un dossier sur cet enjeu revendicatif majeur, s'agissant de la santé au travail, est disponible sur le site internet de la fédération des finances CGT).

L'amiante constitue un danger majeur pour les personnels puisque près de 2/3 des immeubles existant en contiennent. C'est pourquoi, notre fédération exige l'élimination totale de l'amiante des établissements de nos Ministères. L'examen des DTA (Documents Techniques Amiante) doit permettre l'établissement d'un plan de travaux et de financement pluriannuel. Ce travail porte ses fruits en terme d'impulsion ministérielle sur ces questions et la CGT a acquis une forte crédibilité en la matière.

# LE 4 DECEMBRE VOTEZ ET FAITES VOTER CGT

